

Compte rendu du CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT du 17 mars 2016

Début du conseil à 17h30

PRÉSENTS :

Administration : M. Exelmans, M. Salama, M. Houdoin, M. Jublot.

Représentants des personnels : Mme Cousyn, M. Crimpet, Mme Ducornez, M. El Khalki, Mme Nobileau, M. Schmitlin.

Représentants des parents d'élèves : M. Brancourt, Mme Gareil, Mme Ino.

Représentants des élèves: M. Kim, Melle Oulevey.

Invités : Melle Bernon.

EXCUSÉS : M. Pothier, M. Delmas, M. Peyroles (procuration à M. Exelmans), Mme Magne, Mme Reynaud (procuration à M. Exelmans), M. Consigny, Mme Davenet--Inuzuka, M. Fauveau (procuration à M. Brancourt).

ABSENTS :

QUORUM : 18 / 18

Le Proviseur déclare ouvert le Conseil d'établissement.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : Mme Ino, et secrétaire adjoint M. Exelmans.

1) **Adoption de l'ordre du jour**

Ordre du jour proposé:

1. Adoption ODJ
2. Adoption du CR du dernier CE
3. Calendrier 2016-2017
4. Bilans des Conseils
5. Structures 2016-2017
6. Charte informatique
7. Questions diverses

VOTE adoption de l'ordre du jour : **Pour** : 18 / **Contre** : 0 / **Abstention** : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents.

2) Adoption du compte rendu de la dernière réunion

VOTE adoption du CR de la dernière réunion : **Pour** : 18 / **Contre** : 0 / **Abstention** : 0

Il est adopté à l'unanimité des présents.

3) Calendrier

Une réunion préalable des représentants a eu lieu le 18 janvier 2016 afin de fixer le cadre déterminé par l'AEFE et l'IEN et de permettre aux représentants de travailler des propositions. Des éléments d'information ont été envoyés aux représentant pour qu'ils puissent affiner leurs propositions.

Trois propositions ont été élaborées : Calendrier 1 : DIRECTION - Calendrier 2 : PERSONNELS - Calendrier 3 : PARENTS. Les trois propositions sont conformes au courriel formel AEFE et aux instructions de l'IEN.

Le calendrier a été discuté en Conseil des maîtres, en Conseil d'École (qui n'a pas émis d'avis) en Conseil du Second degré qui a établi le classement suivant ;

- 1- Calendrier (n. 2) du personnel.
- 2- Calendrier (n. 1) de la direction.
- 3- Calendrier (n. 3) des parents.

Le CE demande que les informations de cadrage (AEFE, IEN) parviennent plus tôt et de manière complète et définitive pour permettre une élaboration simple et rapide des propositions.

Les trois propositions de calendrier sont présentées au CE. Après discussion sur les difficultés et avantages de chaque proposition, le calendrier 3 est légèrement modifié par ses concepteurs. Le Proviseur note que le calendrier 3 est de ce fait le plus consensuel.

Il est procédé au vote uninominal à deux tours qui détermine la proposition de l'établissement à envoyer à l'IEN.

Premier tour : Calendrier 1 : 1 voix - Calendrier 2 : 8 voix - Calendrier 3 : 9 voix

Deuxième tour : Calendrier 2 : 8 voix - Calendrier 3 : 10 voix

Calendrier 3 :

Rentrée des professeurs le mercredi 31 août 2016 (2 jours) ;

Rentrée des élèves le vendredi 2 septembre 2016 ;

Fin de l'année scolaire: le mardi 4 juillet 2017 au soir.

Vacances :

du mercredi 26 octobre 2016 au soir au dimanche 06 novembre 2016 au soir ;

du mardi 20 décembre 2016 au soir au mercredi 04 janvier 2017 au soir ;

du vendredi 17 février 2017 au soir au dimanche 05 mars 2017 au soir ;

du vendredi 21 avril 2017 au soir au dimanche 07 mai 2017 au soir ;

Le calendrier 3 sera envoyé à l'IEN pour étude contextuelle dans le cadre du calendrier général de la zone Asie Pacifique. Mme Goudet-Trottet nous enverra ensuite notre calendrier à adopter au prochain CE.

4) Bilans des Conseils

a) Conseil d'École - M. HOUDOIN

Le conseil d'école s'est réuni le 14 mars 2016. Les trois calendriers ont été présentés et discutés. Les membres du conseil d'école n'ont pas souhaité émettre d'avis.

Le nouveau mode d'évaluation en maternelle a été présenté : la synthèse des acquis de fin de maternelle et le carnet de suivi des apprentissages.

Les nouveaux programmes et socle commun à la rentrée 2016 ont été aussi présentés.

b) Conseil du Second Degré - M. JUBLOT

Le conseil du second degré s'est réuni le mardi 15 mars.

Le calendrier concernant certaines étapes de l'orientation a été évoqué, notamment concernant l'application APB pour les choix d'études post-baccalauréat.

Le calendrier des examens a été rappelé (examens blancs et épreuves terminales)

Le CSD a également présenté les projets en cours ou à venir pour ce second trimestre.

Il s'est ensuite intéressé au calendrier scolaire de l'année 2016-2017 et a l'issue des présentations, le calendrier proposé par les personnels a été classé en 1, celui proposé par la direction en 2 et celui des parents en 3.

La structure pour la rentrée 2016 a également été évoquée, ainsi que les grands principes de la nouvelle réforme.

La mise en place du CVLC cette année a également été abordée.

c) CVLC - Mlle BERNON et M. JUBLOT

Le CVLC s'est réuni pour la première fois le 18 février dernier. Il a été rappelé sa création, en septembre 2015, l'élection de ses membres et son fonctionnement, notamment par les réunions régulières avec les élèves sur la pause méridienne. Ont été rappelés à cette occasion les différentes actions menées ou à venir (livre de l'année, distributeur de boissons...), les souhaits des élèves, avec pour objectif d'améliorer leur quotidien au LFIT. A noter que les élèves ont eu un premier échange avec leurs homologues des autres établissements de la zone, afin d'échanger et de communiquer sur leurs projets.

Le Proviseur ajoute que la Vie scolaire et la qualité de vie des élèves dans l'établissement est une priorité du MEN et de l'AEFE. Il félicite de ce fait le CVLC et le FSE qui participent grandement au bon climat scolaire du LFIT.

d) Assemblée des conseillers et CA - M. SALAMA

Les deux instances ont eu pour objet d'adopter le budget 2016 de l'établissement.

Les frais de scolarité augmenteront de 1%.

Le principe de la nouvelle convention liant la fondation à l'AEFE est acté.

Monsieur Bouchard, Directeur de l'Agence, deviendra président de la fondation lors du C.A. de juin 2016.

5) Structures 2016

Outre la création d'un CM1 supplémentaire en septembre 2016 et d'une suppression de classe de Tale (montées de cohortes), la question se pose sur la structure des niveaux :

6 ème : 3 ou 4 classes (sur les 9 dossiers reçus et complets 7 sont des enfants français)

Seconde : 3 classes

Première : au vu des sondages d'orientation des élèves (24 élèves envisageraient la première scientifique) nous serions davantage sur un modèle de deux classes (une Première ES/L et une première S avec dédoublement des TP).

Niveaux moyenne par classe	/ Effectifs au élève 04/09/15	Effectifs actuels	Départs	Arrivées	Effectifs prévisionnels début 2016 Avril	PRÉVISIONS STRUCTURES						
			d'ici début Avril			2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MATERNELLE												
PS / 23.2	58	58	0	0	58	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
MS / 23.6	71	74	0	5	79	3	3	3	3	3	3	3
GS / 28.2	99	103	0	2	105	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5
S-Total / 25.4	228	235	0	7	242	9	9	9	9	9	9	9
PRIMAIRE												
CP / 25	100	102	2	2	102	4	4	4	4	4	4	4
CE1 / 25.5	102	104	0	1	105	4	4	4	4	4	4	4
CE2 / 24.8	99	99	1	0	98	4	4	4	4	4	4	4
CM1 / 26.4	79	76	1	2	77	3	4	4	4	4	4	4
CM2 / 26.7	80	82	0	2	84	3	3	4	4	4	4	4
S-Total / 25.6	460	463	4	7	466	18	19	20	20	20	20	20
TOTAL 1er degré	688	698	4	14	708	27	28	29	29	29	29	29
COLLÈGE												
6e / 21.4	64	64	0	1	65	3	4 ?	4	4	4	4	4
5e / 26	78	78	0	3	81	3	3	4	4	4	4	4

4e / 24.6	74	75	0	0	75	3	3	3	4	4	4	4
3e / 24.6	74	74	0	0	74	3	3	3	3	4	4	4
S-Total / 24.2	290	291	0	4	295	12	13	14	15	16	16	16
LYCÉE												
2nde / 28	56	56	1	0	55	2	3	3	3	3	4	4
1ère / 24.5	49	46	0	0	46	2	2	3	3	3	3	4
Tale / 21	63	63	0	0	63	3	2	2	3	3	3	3
S-Total / 24	168	165	1	0	164	7	7	8	9	9	10	11
TOTAL 2nd degré	458	456	1	4	459	19	20	22	24	25	26	27
GRAND TOTAL	1146	1154	5	18	1167	46	48	51	53	54	55	56

Le travail de répartition des services des professeurs du Secondaire se fera donc sur les hypothèses existantes avec des classes entre 25 et 30 élèves.

Néanmoins, en raison des départs et arrivées en cours d'année, il nous est impossible de garantir ces effectifs dans un sens ou dans l'autre.

Il est noté de privilégier un effectif moindre pour les classes qui intègrent des élèves à besoins spécifiques, notamment quand elles comportent un AVS.

Il sera aussi vérifier le plafond réglementaire japonais d'élèves par classe.

6) Charte informatique

Tous les membres représentants de la communauté scolaire et les personnels du LFIT ont eu accès à la nouvelle charte informatique qui entrera en vigueur à la rentrée 2016. Ils ont été invités à la lire et à réagir :

Chers collègues et représentants au CE

Voici la nouvelle charte informatique que nous souhaitons faire adopter par le CE du 17/03/2016 pour intégration au règlement intérieur de l'établissement. Je vous demande d'en prendre connaissance et de me faire parvenir toutes vos remarques avant le vendredi 19 février 2016

Bien cordialement.

Philippe EXELMANS, Proviseur.

Monsieur El Khalki, Responsable informatique, présente les raisons de l'évolution de la charte, répond aux questions :

"Par obligation légale, Le LFIT met en place un système de journalisation de certains usages des ressources du système d'information, tels que les accès Internet, la messagerie et les données échangées.

A cet effet, le LFIT se réserve le droit de mettre en place des outils de traçabilité sur toutes les ressources du système d'information. Les personnels chargés des opérations de contrôle des systèmes d'information sont soumis au secret professionnel. En revanche, ils doivent

communiquer à leur hiérarchie toute information qui met en cause le bon fonctionnement technique et juridique du LFIT."

Question 1. Il est écrit par obligation légale. C'est une obligation légale japonaise ou française?

Réponse :

Les deux, dès lors qu'un établissement met à disposition des ressources informatiques et un accès à Internet à des personnes, il est responsable au regard de la loi de l'utilisation qui en est faite. La charte informatique permet de signaler de façon transparente aux utilisateurs et aux RSI (responsables des systèmes d'informations) leurs droits et leurs devoirs vis à vis de l'utilisation et la gestion de ces accès et du SI (Système d'information).

Question 2. Est il possible de demander des précisions sur ce système de traçabilité. Comment le(s) responsable(s) chargé(s) des contrôles exerce(nt) ce pouvoir. Ils vérifient tous les sites internet selon les adresses IP des personnels? Par des mots clés il y a une alarme qui sonne !?

Réponse :

Il n'y a pas de mot clé, et pas d'alarme qui sonne non plus. Les accès des élèves sont stockés dans le serveur proxy (produit proposé par Education Nationale), les adultes ne sont pas filtrés. Cependant, le FAI (fournisseur d'accès à Internet) et le routeur au niveau du LFIT gardent une trace des accès.

ex :

2016-03-17 12:17:20 192.168.1.xx 52.72.102.60 HTTPS

Le lycée est tenu de fournir ces informations à la justice si elle les demande.

Les personnels n'ont pas d'adresse IP assignées. Ce sont les ordinateurs qui sont connectés et identifiés, et ensuite les personnels, grâce aux journaux de connections sur les postes (d'où l'importance de conserver ses identifiant personnels secrets car ils nous engagent au regard de la loi comme spécifié dans la charte).

Au jour d'aujourd'hui nous n'avons pas fait de contrôle des journaux de connections qui étaient en partie désactivés. Suite à une utilisation frauduleuse du réseau, nous avons activé sur le routeur la journalisation des connections réseau. Ces journaux peuvent être consultés (de même que ceux de notre FAI) par la justice japonaise ou par le LFIT pour le suivi de l'usage de ses systèmes.

Question 3. Les responsables chargés des contrôles signent-ils une charte sur le secret professionnel ?

Réponse :

Ils signent la charte et sont soumis au règlement intérieur.

Section 1.7 de la charte :

Les personnels chargés des opérations de contrôle des systèmes d'information sont soumis au secret professionnel. En revanche, ils doivent communiquer à leur hiérarchie toute information qui met en cause le bon fonctionnement technique et juridique du LFIT.

"ne pas connecter directement au système d'information des matériels autres que ceux confiés ou autorisés par le LFIT".

Le "SI" étant défini comme "l'ensemble des ressources matérielles, logicielles, applications, bases de données et réseaux de télécommunications, pouvant être mis à disposition par le LFIT", comment est-il envisagé de pouvoir travailler à l'extérieur du LFIT:

Question 4. La consultation des mails sur nos ordinateurs personnels et téléphones se voit-elle de ce fait proscrite (ou déconseillée) si l'on considère gmail comme une de ces ressources?

Réponse :

Nous déconseillons aux utilisateurs de se connecter à gmail depuis un appareil non sécurisé. C'est la seule contre-indication. Le temps de travail des personnels administratifs devrait permettre à ceux-ci de consulter et de répondre à leurs messages sur leurs temps de travail.

Question 5. Le module gérant les inscriptions aux transports scolaires durant les périodes de vacances scolaires n'étant pas accessible, comment effectuer le suivi, qui me semble nécessaire durant cette période?

Réponse :

La durée de travail hebdomadaire des personnels administratifs proposée par le contrat permet d'effectuer les différentes tâches pendant le temps imparti à celle-ci sur le lieu de travail avec les ressources mises à disposition des personnels.

La politique de sécurité qui suit les préconisations de l'ANSSI demande une vigilance à tous les niveaux. Compte tenu des données confidentielles manipulées et des risques, seul les matériels autorisés peuvent se connecter.

Section 1.7 - Exploitation et contrôle des ressources du système d'information

Question 6. Les utilisateurs peuvent-ils savoir qui sont les personnels habilités et comment s'effectue la surveillance "des accès Internet, de la messagerie et des données échangées".

Réponse :

Oui, le Proviseur, le DAF et le RSI (le RSI est disponible à tout moment pour répondre aux questions des personnels).

Il n'y a pas de surveillance, mais un contrôle qui s'effectue occasionnellement, à la demande de la direction où en cas de dysfonctionnement, sur les matériels réseaux (routeurs switchs proxys ordinateurs)

Question 7. Cela veut-il dire que tout "personnel surveillant" se voit le droit de pouvoir accéder au contenu des mails ou conversations électroniques des personnels du LFIT, ce à tout moment ?

Réponse :

Non, l'application Google apps ne permet pas de lire les mails des personnels sans avoir modifier leurs mot de passe, d'où l'importance d'avoir un mot de passe personnel comme le rappelle la charte. Mais la loi japonaise autorise l'employeur à effectuer des vérifications des messages électroniques (ce que nous pouvons faire en cas de force majeure).

Question 8. Dans quelles conditions sont décidés ces contrôles et par qui ?

Réponse :

- Par le RSI qui en réfère au proviseur en cas de dysfonctionnement ou de mise en danger des SI ou d'infraction à la loi,
- par la justice en cas de plainte,
- par le FAI en cas d'utilisation frauduleuse des systèmes .

Il est par ailleurs précisé que les clefs USB ne doivent plus avoir cours dans l'établissement, chacun disposant de 25 Giga d'espace disponible pour conservation et transfert de ses informations professionnelles.

VOTE adoption de la nouvelle charte informatique et inscription au règlement intérieur à compter de septembre 2016 : **Pour** : 18 / **Contre** : 0 / **Abstention** : 0

La nouvelle charte informatique sera intégrée au règlement intérieur de septembre 2016.

7) Questions diverses

- Questions des parents d'élèves

1. Les présentations des voyages scolaires pourraient-elles être accompagnées d'un budget détaillé indiquant les différents postes de dépense (voyage, hébergement, accompagnateurs, assurance...) ?

Oui. Le budget devrait être communiqué aux parents le jour de la réunion de présentation du projet par les responsables. Il est rappelé qu'il s'agit d'un budget prévisionnel (en raison des variables de coût, d'activités, d'effectifs...), et que les responsables, soucieux de la réalisation du projet et des finances des parents, ont toujours à coeur de faire au mieux disant économique. Par ailleurs la caisse de solidarité (alimentée par le FSE) aide les voyages et les familles.

2. La mise en place des nouveaux programmes pour le primaire et le collège s'accompagne-t-elle d'une réflexion sur une introduction possible des manuels numériques ? Si c'est le cas, dans quelles conditions et notamment à quel coût une telle introduction pourrait-elle être réalisée ?

La mise en place de manuels numérique achoppe sur le thème du support qui ne pourra être financé par l'établissement (tablettes, ordinateurs, accès à un serveur...). Pour le moment le lycée en reste au support papier. Néanmoins de nombreux professeurs développent des supports numériques, accessibles sur les ressources informatiques de l'établissement et de la maison.

3. Utilisation des polos du lycée lors des sorties : les élèves de 3e en JLE avancé ont fait une sortie au collège Takinogawa Koyo le 12 janvier dernier. Pourquoi ces élèves ne portaient-ils pas le polo, normalement de rigueur pour ce type de sortie ?

Les élèves doivent porter le polo de l'établissement pour chaque sortie et le tee-shirt pour chaque compétition sportive. Les professeurs responsables ne devraient pas à avoir à le rappeler aux élèves ou aux familles. Cette nouvelle culture vestimentaire se met en place cette année et il faut lui laisser le temps de s'installer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CE DU 17/03/2016 ENVOYÉ À LA COMMUNAUTÉ SCOLAIRE LE 18/03/2016

Chers collègues et représentants,

veuillez trouver ci-dessous les décisions prises par le Conseil d'établissement du 17/03/2016.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des présents.

Le compte rendu du dernier CE est adopté à l'unanimité des présents.

Proposition de Calendrier 2016-2017 : la proposition 3 sera envoyée à l'IEP pour étude contextuelle dans le cadre du calendrier général de la zone Asie Pacifique.

Rentrée des professeurs le mercredi 31 août 2016 (2 jours) ;

Rentrée des élèves le vendredi 2 septembre 2016 ;

Fin de l'année scolaire: le mardi 4 juillet 2016 au soir.

Vacances :

du mercredi 26 octobre 2016 au soir au dimanche 06 novembre 2016 au soir ;

du mardi 20 décembre 2016 au soir au mercredi 04 janvier 2017 au soir ;

du vendredi 17 février 2017 au soir au dimanche 05 mars 2017 au soir ;

du vendredi 21 avril 2017 au soir au dimanche 07 mars 2017 au soir ;

Mme Goudet-Trotet nous enverra ensuite notre calendrier à adopter au prochain CE.

Structures 2016 : outre la création d'un CM1 supplémentaire en septembre 2016 et d'une suppression de classe de Tale (montées de cohortes), la question se pose sur la structure des niveaux :

6^{ème} : 3 ou 4 classes (sur les 9 dossiers reçus et complets 7 sont des enfants français.

Secondes : 3 classes

Premières : au vu des sondages d'orientation des élèves (24 élèves envisageraient la première scientifique) nous serions davantage sur un modèle de deux classes (une Première ES/L et une première S avec dédoublement des TP).

Le travail de répartition des services des professeurs du Secondaire se fera donc sur les hypothèses existantes avec des classes entre 25 et 30 élèves. Néanmoins, en raison des départs et arrivées en cours d'année, il nous est impossible de garantir ces effectifs dans un sens ou dans l'autre.

Il est noté de privilégier les classes qui intègrent des élèves à besoins spécifiques, notamment quand elles comportent un AVS. Le plafond réglementaire japonais d'élèves par classe sera vérifié.

Charte informatique : la nouvelle charte informatique sera intégrée au règlement intérieur de septembre 2016.

Bien cordialement.

Philippe EXELMANS, Proviseur.